

Bulletin municipal 2018



Tableaux de Michel Delibie—évoqueries de paysages de Marquay

Marquay

Le mot du Maire

En ce début d'année, c'est avec beaucoup de plaisir que je viens vous souhaiter, avec l'ensemble du Conseil Municipal, une excellente année 2018, la santé, le bonheur, la réussite dans vos projets.

Chaque année, à pareille époque, le bulletin municipal, trait d'union entre les élus et la population, retrace les actions engagées par la municipalité.

En 2017, d'importants travaux de voirie ont été effectués ; le restaurant l'Esterel est devenu propriété de la commune en vue de le transformer en logements et création de services à la population ; l'embellissement du bourg se poursuit sans oublier les autres secteurs de la commune.

En 2018, plusieurs chantiers vont être engagés :

- La mise en conformité de la station d'épuration,
- Travaux sur l'église : l'architecte a été choisi suite à l'appel d'offres, chantier programmé sur plusieurs années ; une association va se créer afin, entre autre, de contribuer à récolter des fonds privés,
- Travaux de voirie.

La Communauté de Communes Sarlat Périgord Noir travaille sur l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi), plan qui va figer l'ensemble du territoire pour les 10 ans à venir.

Les travaux de la future médiathèque se poursuivent pour une ouverture possible en 2019.

Suite au choix du conseil d'école, différent de celui du Conseil Municipal, le rythme scolaire reste à 4 jours et demi ; le temps périscolaire, entièrement à la charge de la commune, s'effectue le vendredi après-midi.

Je tiens à vous informer, concernant les écoles, que l'engagement de la commune est total avec une cantine de qualité, un nouveau cuisinier Jérôme, des équipements performants, du personnel et des enseignants compétents.

Je tiens à remercier l'ensemble du personnel communal, les élus pour leur excellente collaboration, sans oublier les associations marquayaises et leurs bénévoles pour la dynamique qu'ils apportent.

Attention particulière à Michel, responsable des espaces verts, qui, après Domi, a choisi de quitter son poste pour une retraite bien méritée. Cyril, son remplaçant, a un gros challenge à relever. L'obtention de la première fleur (village fleuri de moins de 1000 habitants) est, pour Michel, la récompense d'un travail bien accompli.

Avec des dépenses nouvelles qui ne cessent d'augmenter dues à de nouveaux transferts de charges vers les communes, avec des réductions financières de l'Etat aux collectivités de plus en plus importantes, la gestion de nos petites communes devient de plus en plus difficile.

C'est l'engagement de tous qui permettra de maintenir la qualité de vie, l'harmonie et le bien vivre à Marquay.

Belle et heureuse année 2018

Didier DELIBIE.



1^{ère} fleur des " Villes et Villages Fleuris"

A la suite sa visite, le 18 juillet 2017, le jury régional des " Villes et Villages Fleuris", composé de 5 membres, a décidé, le 16 octobre dernier, **l'attribution du label 1 fleur** à la commune de Marquay.

Le jury remercie chaleureusement les élus, les techniciens et les bénévoles pour l'accueil qui lui a été réservé, ainsi que pour la visite et la présentation de la commune.

Il précise qu'il a rencontré une équipe d'élus et techniciens complémentaire, motivée et dynamique. L'équipe a engagé une démarche d'embellissement avec une ligne de conduite dans un plan de gestion réfléchi, tout en favorisant des aménagements simples qui répondent à l'environnement et confortent l'identité du village au travers de son histoire et de son paysage.

Durant sa visite, le jury a pu constater une véritable cohérence sur la démarche générale d'amélioration du cadre de vie et une réelle implication de l'agent communal, Michel Lasserre ; et préconise de prévoir la transmission du savoir-faire de cet employé communal qui part à la retraite au mois de février.

Le jury conclut en précisant que Marquay a de nombreux atouts pour défendre sa volonté de s'approprier la démarche de labellisation. Le patrimoine, l'environnement et la dynamique sont présents et doivent permettre à la commune de progresser en prenant en compte les critères de la grille nationale.



**BRAVO ET MERCI,
Michel !**



Compte-rendus des conseils municipaux

REUNION DU 13 FEVRIER 2017

Travaux de réhabilitation de la station d'épuration : la station d'épuration n'étant plus aux normes, une consultation de maîtrise d'œuvre avec l'aide de l'ATD a été lancée.

L'ouverture des plis aura lieu le 28 février.

Achat de L'Esterel : Le projet consisterait à l'aménagement de deux logements à l'étage et d'une salle de réunion ou d'exposition au rez-de-chaussée. Une étude sur la faisabilité est demandée à l'ATD.

Orientations budgétaires :

- Travaux de réhabilitation de la station d'épuration
- Travaux de rénovation de l'église : Travaux de voirie
- Réfection toiture de la sacristie
- Fenêtres étage école, scène salle des fêtes
- Achat tronçonneuse

REUNION DU 24 MARS 2017

Attribution maîtrise d'œuvre réhabilitation station d'épuration : le marché est attribué à la société SOCAMA pour son offre la mieux classée.

Délégués au Syndicat Mixte de Défense Incendie :

- Délégués titulaires : Régis ANDRÉ, Daniel LALEU
- Délégués suppléants : Francis BEYNE, Marie VEYRET

Achat L'Esterel : décision prise d'acheter le bâtiment au prix de 100 000 € financé par un prêt auprès de la Caisse des dépôts avec un taux de 0.25% ; l'étude sur la faisabilité d'aménagement de deux logements faisant apparaître un montant de travaux à 256 000 €, le projet est à reporter

REUNION DU 10 AVRIL 2017

Vote des budgets 2017 et comptes administratifs 2016 :

Pour le budget communal, compte tenu du résultat cumulé de l'exercice 2016, il est proposé d'affecter 139 389,23 € en excédent de fonctionnement et reporter 33 206,57 € en excédent d'investissement.

Pour le budget irrigation, il est proposé d'affecter 5 635,39 € au compte 1068 en réserves pour la couverture du déficit d'investissement.

Pour le budget assainissement, il est proposé d'affecter 3 564,21 € en excédent de fonctionnement et 27 713,18 € en excédent d'investissement.

Pour le budget lotissement, il est proposé d'affecter 9 932,80 € en excédent de fonctionnement et reporter 10 130,65 € en déficit d'investissement.

Taux d'imposition : le Conseil Municipal décide de reconduire les taux d'imposition :

- Taxe d'habitation : 9,41 %
- Foncier bâti : 17,33 %
- Foncier non bâti : 103,82 %

Restauration de l'église : le diagnostic initial fait apparaître un montant de travaux de 401 611 € HT (hors honoraires). Ces travaux pourraient être scindés en 2 tranches :

- Nef : 177 246 € HT
- Clocher-transept-chœur/sacristie : 224 346 € HT
et pourraient être financés selon le plan prévisionnel suivant :

-DRAC 45 % : 180 725 €
-Région 15% : 60 242 €
-Conseil Départemental 15% : 60 242 €
-Autofinancement : 100 402 €

Le Conseil Municipal autorise le Maire à demander les subventions et à lancer une consultation de maîtrise d'œuvre pour un architecte du Patrimoine

REUNION DU 29 MAI 2017

Recrutement personnel : en vue du remplacement de Dominique ROUTIER, qui part à la retraite au 1^{er} Août 2017, il est proposé de créer un poste d'adjoint technique, à raison de 17 heures hebdomadaires annualisées à compter du 28 Août 2017.

Temps d'Activités Périscolaires Un projet de décret prévoit la possibilité de revenir, à la prochaine rentrée scolaire, à la semaine de 4 jours d'école. Considérant que la mise en place des TAP depuis 2013 contribue à des dépenses communales importantes et surtout pour le mieux-être des enfants, le Conseil Municipal émet un avis favorable pour le retour de la semaine de 4 jours.

REUNION DU 26 JUIN 2017

Choix de l'architecte pour la rénovation de l'église : 3 architectes en patrimoine ont répondu à la consultation, leurs offres ont été étudiées par la commission d'appel d'offres le 9 juin. Le Conseil Municipal décide d'attribuer le marché au Cabinet d'Architecture DODEMAN de Villebois-Lavalette (16) pour son offre la mieux-disante (son taux de rémunération étant de 8,5 % du montant prévisionnel des travaux).

REUNION DU 31 AOUT 2017

Recrutement personnel : Après étude des différentes candidatures, Le Conseil Municipal décide de nommer Jérôme VEYRET au poste de cuisinier, en remplacement de Dominique ROUTIER. Par ailleurs, le Conseil Municipal décide de lancer une procédure de recrutement dès maintenant en vue du départ à la retraite de Michel LASSERRE au 1^{er} Février 2018.

Réalisation du prêt Caisse des Dépôts et Consignations : Afin de financer l'achat du bâtiment L'Esterel, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer un prêt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations d'un montant de 100 000 € sur 20 ans au taux de 1.75%.

REUNION DU 10 NOVEMBRE 2017

Prêt relais : Le Conseil Municipal autorise le Maire à contracter un prêt relais de 78 000 € auprès du Crédit Agricole d'une durée de 2 ans au taux de 1.12% dans l'attente des subventions octroyées pour les travaux de la salle des fêtes qui sont toujours en attente de versement.

Acquisition terrain de " La Carrière" : en accord avec le propriétaire, la commune acquiert une partie de la parcelle cadastrée AN 99 pour y implanter les containers poubelles moyennant la somme de 50 €. Cette acquisition sera faite par sous forme d'acte administratif.

Régularisation chemin déclassé de "Puymartin" : afin de régulariser juridiquement la situation existante du chemin rural de " Puymartin", cadastré, balisé et utilisé depuis de nombreuses années en remplacement d'un chemin rural à déclasser ayant fait l'objet d'une enquête publique en 1991, le Conseil Municipal, considérant qu'aucune observation contraire n'a été faite au projet lors de l'enquête publique autorise le déclassement de ce chemin et mandate le Maire pour la signature des actes afférents à cette affaire.

REUNION DU 22 NOVEMBRE 2017

Recrutement personnel : Après étude et entretien des divers candidats, le Conseil Municipal décide de nommer Cyril CHANET au poste d'agent polyvalent des services techniques en remplacement de Michel LASSERRE, et crée un poste d'adjoint technique à raison de 35 heures hebdomadaires à compter du 2 janvier 2018.

Lotissement : devant la difficulté à vendre les terrains, le Conseil Municipal demande un assouplissement du cahier des charges en y intégrant la possibilité de la construction de maisons à ossature bois ; et autorise le Maire à vendre deux terrains à un prix plus bas que celui qui avait été fixé.

Le budget communal 2017

Dépenses de fonctionnement

Recettes de fonctionnement

Charges à caractère général	125 000 €	Produits des services	25 490 €
Charges de personnel	152 100 €	Impôts et taxes	204 301 €
Atténuation de produits	14 308 €	Dotations & participations	120 211 €
Autres charges de gestion courante	64 400 €	Autres produits gestion courante	7 200 €
Charges financières	12 900 €	Atténuations de charges	3 000 €
Charges exceptionnelles	200 €		
Dotation amortissements	1860 €		
Virement sect investissement	128 823,23 €	Excédent 2016 reporté	139 389,23 €
TOTAL	499 591,23 €	TOTAL	499 591,23 €

Dépenses d'investissement

Recettes d'investissement

Emprunts	176 870 €	Dotations FCTVA	16 665,78 €
Achat « L'Esterel"	120 000 €	Excédent 2016 reporté	33 206,57 €
Aire de jeux enfants, toiture sacristie, fenêtres étage école,etc	81 155,58 €	Emprunts	270 000 €
Voirie	43 975 €	Contrat d'objectifs	7 785 €
Panneaux et matériel voirie	2 650 €		
Etude de rénovation de l'église + sono église + Toiture sacristie	60 000 € 2 100 € 1 200 €		
Extension réseaux	10 000 €	Amortissement	1 860 €
Travaux + mobilier & agencements salle des fêtes	23 950 €	Subventions salle des fêtes	65 560 €
Mobilier	2 000 €	Virement sect investissement	128 823,23 €
Dépôt et cautionnement	600 €	Dépôts et cautionnements	600 €
TOTAL	524 500,58 €	TOTAL	524 500,58 €

La fiscalité 2017

Taxe	Taux votés	Produit voté
Taxe d'habitation	9.41	69 446 €
Taxe foncier bâti	17,33	88 834 €
Taxe foncier non bâti	103,82	25 021 €
TOTAL POUR L'ANNÉE 2017		183 301 €

Le budget irrigation 2017

Dépenses de fonctionnement

Recettes de fonctionnement

Charges à caractère général	34 400 €	Produits des services	40 000 €
Amortissement immobilisations	27 189,95 €	Quote- part subventions invest.	23 564 €
Virement sect investissement	1 873,05 €		
Autres charges gestion courante	101 €		
TOTAL	63 564 €	TOTAL	63 564 €

Dépenses d'investissement

Recettes d'investissement

Travaux		Excédent de fonctionnement	5 635,39 €
Emprunt		Emprunts	11 487,74 €
Amortissements	23 563 €	Virement sect fonctionnement	1 873,05 €
Déficit reporté	22 623,13 €	Amortissements	27 189,95 €
TOTAL	46 183,13 €	TOTAL	46 186.13 €

Le budget assainissement 2017

Dépenses de fonctionnement

Recettes de fonctionnement

Charges à caractère général	3 000 €	Produits des services	7 500 €
Charges personnel	2 000 €	Quote- part subventions invest	1 918 €
Pertes sur créances	301 €	Excédent de fonctionnement	3 564,21 €
Amortissements	3 970 €		
Virement sect. investissement	3 711,21 €		
TOTAL	12 982, 21 €	TOTAL	12 982,21 €

Dépenses d'investissement

Recettes d'investissement

Immobilisations	225 000 €	Excédent reporté	27 713,18 €
Frais d'études	1 500 €	Virement sect. fonctionnement	3 711,21 €
Amortissements	1 917 €	Amortissements	3 970 €
		Emprunts	119 522,61 €
		Subvention Agence de l'Eau	73 500 €
TOTAL	228 417 €	TOTAL	228 417 €

Le budget lotissement 2017

Dépenses de fonctionnement

Recettes de fonctionnement

Frais terrains	4 750 €	Variation de stock	4 751 €
Intérêts des emprunts	4 751 €	Vente de terrains	68 627,20 €
Variation de stock	78 560 €	Transfert charges financières	4 750 €
		Excédent reporté	9 932.80 €
TOTAL	88 061 €	TOTAL	88 061 €

Dépenses d'investissement

Recettes d'investissement

Stock terrains aménagés	4 750 €	Stock terrains aménagés	78 560 €
Emprunts	63 679,35 €		
Déficit reporté	10 130,65 €		
TOTAL	78 560 €	TOTAL	78 560 €

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Depuis plusieurs mois, les 13 communes de la Communauté de communes se sont engagées dans l'élaboration de leur Plan Local d'Urbanisme Intercommunale (PLUi). Ce document régira, à terme, l'occupation du sol et les autorisations d'urbanisme (Permis de Construire, d'Aménager, de démolir).

L'élaboration du PLUi comprend 5 grandes phases :

Phase 1 : le diagnostic (étude par thématique) phase achevée,

Phase 2 : le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) fixe les enjeux et les objectifs, phase en cours,

Phase 3 : rédaction du document (notamment graphique et réglementaire) et OAP (Orientation d'Aménagement et de Programmation), 2018,

Phase 4 : Consultation Personnes Publiques Associées et Enquête Publique,

Phase 5 : Approbation par le conseil communautaire.

Afin de mener à bien ce travail, la collectivité et son bureau d'étude associé (Cittànova) s'appuient sur un diagnostic transversal du territoire, identifiant les grandes logiques économiques, démographiques, environnementales et saisonnières du territoire. Celui-ci a été réalisé en collaboration avec les partenaires institutionnels (Direction Départementale de Territoire, Chambre d'Agriculture, de Commerce...), les élus des communes, les services techniques de la collectivité, etc...

Le diagnostic a été présenté à la population en avril dernier lors de 3 réunions publiques (le 3 avril 2017 à Sarlat, le 4 avril 2017 à Marcillac Saint-Quentin et le 5 avril 2017 à Vitrac). Le diagnostic est consultable en téléchargement sur le site internet de la communauté de communes ou à disposition en format papier à la mairie de chaque commune.

Aujourd'hui le PLUi entre dans une phase projet : le PADD, est également mené en concertation avec les différents partenaires cités ci-dessus et les citoyens. Le PADD est une pièce essentielle du PLUi puisqu'il fixe les enjeux et les objectifs et permet de définir les grandes orientations pour le territoire du Sarladais à l'horizon 2030.

Dans le cadre de l'élaboration de ce projet de territoire, les habitants de la Communauté de Communes ont été à nouveau conviés à participer à un atelier de travail (le 9 novembre 2017) à Sarlat.

Une fois le PADD formalisé, il sera présenté aux habitants du territoire au travers de réunions publiques.

Ce travail sera suivi par l'élaboration d'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) sur les sites de projets des communes (nouvelles constructions, réaménagement des espaces existants, etc...). Pour cette phase un atelier pédagogique avec les écoles du territoire est d'ores et déjà prévu. Ce travail permettra d'élargir les approches du territoire et de mettre en avant des regards moins techniques.

D'une manière générale, l'ensemble de la population peut également s'exprimer par courrier, mail, via les registres disponibles en mairie ou lors des différentes réunions publiques prévues tout au long de la procédure. Enfin, un reportage vidéo d'une dizaine de minutes vient d'être réalisé auprès d'habitants de la Communauté de Communes afin d'obtenir leur impression et perception de l'évolution de l'urbanisation du territoire.

Régis André

Les travaux



L'EGLISE

La précédente édition du bulletin municipal avait évoqué la volonté de faire aboutir le projet de restauration de notre église, classée monument historique, avec pour première initiative l'établissement d'un diagnostic initial (toujours disponible en mairie) établi par M. PONSOT, Architecte en Chef des Monuments Historiques.

Le projet, jugé recevable par la Direction Régionale des Affaires Culturelles, est éligible à des aides financières publiques dont le détail reste cependant à préciser.

Au vu du montant prévisionnel (près de 400000€H.T.), il est évident que le reste à charge de la commune demeurera important...

La municipalité a lancé une consultation afin de désigner un architecte.

Par délibération, le 26 juin 2017, le Conseil Municipal a retenu la SARL DODEMAN de Villebois la Valette-16- dont le gérant est M. Dodeman, Architecte des Monuments Historiques.

Les prochaines étapes consistent à établir les dossiers administratifs, le montage financier et les programmes et dossiers de travaux.

Pour l'heure, nous devons tous une grande reconnaissance aux personnes et élus bénévoles ainsi qu'aux agents communaux qui donnent de leur temps, de leur énergie et parfois de leur argent pour entretenir notre église et en améliorer les équipements. Cela ouvre la voie à ce que nous avons suggéré l'an passé, à savoir l'union des forces et des volontés de tous ceux qui ont à cœur de relever le défi désormais engagé.

Parallèlement, une association est en train de se constituer sous l'impulsion de Sophie Rechner, elle aurait pour objectif de faire connaître l'église, l'animer, et de contribuer à récolter des fonds privés pour ces travaux de restauration et de mise en valeur.

En effet, l'église est un bel et grand espace, une architecture témoin du moyen âge, un monument central et valorisant pour tous les habitants et amis du village. C'est un bien public qui parle d'histoire, et que l'on aimerait mieux connaître.

L'idée est que, outre le rôle religieux que remplit l'église, elle pourrait abriter des événements s'adressant à tous, et interpeller sur la nécessité de participer à sa mise en valeur.

Si participer à la création de cette association vous intéresse, faites-vous connaître assez rapidement à mairie-de-marquay@wanadoo.fr

STATION D'EPURATION



Comme évoqué précédemment, le système actuel ne répond pas aux normes.

La mairie a donc engagé une action de recherche de solutions avec l'aide de l'Agence Technique Départementale.

L'ATD a présenté le dossier de synthèse en octobre 2016.

La procédure consistait dans un premier temps à choisir un Maître d'œuvre.

Trois candidats ont répondu à la consultation. La société SOCAMA a été retenue par délibération le 24 mars 2017.

Le Maître d'œuvre a ensuite procédé aux études complémentaires (étude de sol) et à l'élaboration du Dossier d'Appel d'Offres.

Le lancement de l'appel d'offres de travaux va intervenir prochainement pour une réalisation en 2018.

VOIRIE

Le programme de travaux pour 2017 a été plus chargé du fait du report de celui de 2016.

Ainsi, conformément aux prévisions, la route de la Faurie, en interface avec Saint André-Allas, bénéficie d'un revêtement neuf.

Un revêtement général a également été réalisé sur la voie communale menant au Lac Rouge et Hauts de Marquay.

Ces deux opérations, à la charge de la Communauté de Communes, ont été confiées au sous- traitant de l'entreprise titulaire du marché de travaux.

Plusieurs interventions d'entretien ont été réalisées par l'équipe de la Com.de Com. On notera, entre autres :

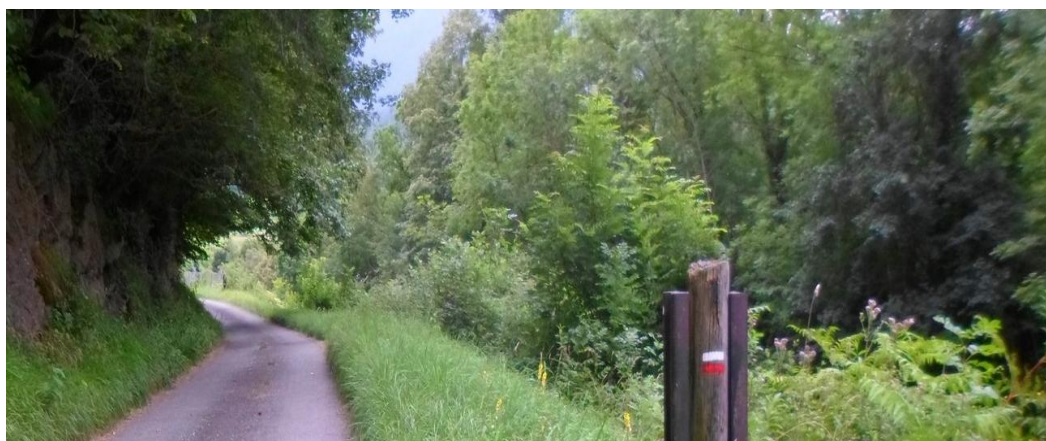
La Veyssarie, La Bouyerie, La Grèzelie, Le Verdier, Callabout, Puymartin, Lespeysse pour le goudronnage et diverses zones de curage de fossés et d'élagage avec le concours des agents communaux.

La Commune a, pour sa part, engagé des travaux sur la voirie dont elle a la charge sur les secteurs suivants : Bardenat, Lancement, La Croix d'Alix, La Lande, Cancou, La Veyssarie

La Commune assure le fauchage de l'ensemble de la voirie à l'aide de son propre matériel et de celui qui a été acquis en commun avec Tamniès en 2016 (tracteur+épareuse). Cette machine, bien qu'achetée d'occasion, est performante et remplit parfaitement sa mission. L'utilisation en commun avec Tamniès permet d'optimiser l'investissement, d'autant que la bonne entente entre les agents des deux communes conduit à planifier efficacement les plages horaires de fonctionnement. Il est à noter que ces deux agents effectuent également 27 kms de fauchage sur la commune de Sarlat.

En 2018, le programme sera moins important. Néanmoins, comme chaque année, un état des lieux en fin d'hiver permettra de définir les travaux nécessaires dans la limite des budgets de la Communauté de Communes et de la mairie de Marquay.

Jacky Bayle



Côté TAP

Cette année encore, conformément à la décision du conseil d'école, les activités périscolaires se poursuivent le vendredi après-midi, de 13h15 à 16h15, pour une large majorité des enfants de l'école.

Les subventions de la CAF et de l'Etat ainsi que l'investissement de la commune permettent de rémunérer deux **intervenants professionnels** à l'année tout en maintenant la **gratuité** pour les familles (ce qui n'est pas le cas dans toutes les communes !). Des **bénévoles** participent également à l'encadrement et l'animation et nous serions heureux si des bonnes volontés se manifestaient pour proposer aux enfants des activités nouvelles : notre objectif principal est toujours d'élargir leur horizon en leur faisant découvrir de nouvelles pratiques !

Au programme donc cette année :

Activités sportives avec Sébastien Lasserre, activités **musicales** avec Gaël Tardivel, activités **manuelles** avec Stéphanie Fernandez, **découverte de la nature** et du monde des abeilles avec Yann Glemarec....

Josiane, Sylvie et Claire participent aussi aux activités manuelles et **théâtrales** et accueillent régulièrement les enfants à la **bibliothèque**.

Les enfants sont également impliqués dans l'animation de la commune, à l'occasion du **marché de Noël** où seront exposées leurs productions, de **carnaval** (qui a été fixé cette année au vendredi 30 mars) où ils présenteront un spectacle et en juin pour une petite **fête de fin d'année**... Les familles, les élus et les amis sont naturellement conviés à partager ces moments forts...

Nous considérons le choix de la poursuite des TAP comme une preuve de satisfaction de sa mise en œuvre et nous espérons que cette année encore enfants et parents y trouveront leur compte !

Claire Veysseyre



Côté bibliothèque

Est-il encore utile de présenter la bibliothèque de Marquay ? Sans doute puisque nous regrettons qu'elle soit encore trop peu fréquentée par les habitants de la commune, alors que nous constatons le succès de **la boîte à livres** qui s'enrichit et se vide régulièrement ! Attention néanmoins à ne pas en faire une poubelle de rebuts de fonds de cave...

Rappelons donc que tous **nos services sont entièrement gratuits**, que nous sommes à votre disposition **chaque vendredi de 15h à 17h30 et le dimanche matin en juillet-août de 10h à 12h30**, que nous offrons un choix de livres et documents régulièrement renouvelés grâce à la Bibliothèque centrale de Sarlat et la Bibliothèque départementale de prêts de Périgueux ou à des dons, que nous sommes à disposition pour renseigner, informer, accueillir, écouter, participer à l'animation de la commune...

Rappelons également que nous appartenons au **réseau des bibliothèques du Périgord Noir** et qu'à ce titre nous participons au programme d'animations et au projet de **la médiathèque** qui avance pas à pas : les études préalables et les dossiers techniques ont bien avancé et le chantier devrait commencer dans les prochains mois. Par ailleurs, tout un travail, invisible mais réel, est en cours (acquisition et traitement des collections, recrutement d'un personnel qualifié, étude de la mise en place du volet informatique...). Nous sommes bien sûr tous impatients que ce beau projet voie le jour et dynamise la lecture publique sur notre territoire. Nous en bénéficierons tous.

D'ici là, nous avons encore de bons moments à partager avec vous, autour de nos lectures, de nos expositions, de nos animations que nous souhaitons nombreux et enrichissants et dont nous vous informerons au fur et à mesure. Dès à présent, nous vous engageons à réserver votre soirée du **mardi 15 mai 2018** qui inaugurera, à Marquay, le cycle « *Contes et musique dans nos bibliothèques* ». Au programme : musique baroque et contes occitans !

Au plaisir de vous rencontrer prochainement

Josiane, Sylvie et Claire

Pour tout contact : bibliothequemarquay@orange.fr 05 53 31 96 37



Focus sur la boîte à livres

L'Entente Marquay-Tamniès



L'Entente Marquay Tamniès, club de foot en entente avec Tamniès depuis 1991 est toujours dynamique avec une soixantaine de licenciés.

La présidence est assurée conjointement par Loïc de Souza et Fabrice Arpontet, la trésorerie par Christelle Lamonzie et Emilie Sourbier et le secrétariat est à la charge de July Seyral.

L'équipe 1 dirigée par Julien Renaudie avec l'aide de Jacky Bayle et Rémy Rabastain évolue en départementale 2 et est actuellement en milieu de classement de sa poule.

L'équipe 2 sous la houlette de Quentin Albié et Romain évolue en départementale 4.

L'école de foot dirigée par Fabrice et Rodolphe rassemble le samedi après midi une douzaine de jeunes pousses qui sont initiés pour leur plus grand plaisir à la pratique du ballon rond.



Les deux arbitres du club sont Jacques Albié, toujours présent et Camille Khial, nouvel arbitre du club et qui officie en ligue.

Enfin, les anciens sont toujours actifs avec quelques matchs programmés par Bruno Laval, Michael Girodou et Michel Bouyssou et qui permettent de se retrouver pour dérouiller les organismes et partager un après match toujours convivial.



**Association communale de chasse
de Marquay**
(Les Marcassins)

L'association communale de chasse vous adresse ses meilleurs vœux pour cette année 2018, qu'elle vous apporte santé, joie et bonheur.

Nous remercions la municipalité pour son soutien et les propriétaires qui nous permettent encore d'accomplir notre passion et nous autorisent la pratique de la chasse sur leurs terres.

Pour l'année de chasse 2016/2017, nous avons atteint notre quotat : 30 cervidés, 40 sangliers et 45 chevreuils. Nous remarquons, à nouveau cette année, une baisse sur le grand gibier ; toutefois nous espérons encore pouvoir réaliser le nombre de prélèvements qui nous est demandé.

L'un de nos membres, dont nous souhaitons un bon retour parmi nous, a suivi cette année une formation de Directeur de Battue. Nous continuons ainsi à impliquer davantage nos membres dans le respect de la législation. Les règles de sécurité et de l'environnement restent notre priorité pour cette année.

Nous avons une pensée toute particulière pour nos amis chasseurs qui nous ont quitté, Jean-Jacques et Didou.

Ensemble, partageons et protégeons la nature et son environnement.
Bonne année à tous

Le président, Emmanuel Dubois,
Et l'ensemble des chasseurs

Petit patrimoine

Cette année, l'équipe s'est répartie sur plusieurs sites :

Fontaine de la Lande :



Déblaiement, terrassement et maçonnerie.

On continue à déblayer de la terre jusqu'à trouver d'autres pierres formant un accès. En effet, à l'époque où la fontaine était utilisée, la route, maintenant goudronnée, était moins haute...

Fontaine du Vignal :



Consolidation des abords par montage de pierres.



Installation des croix de la Croze et de Lancement (Michel Clanet).

Entretien des lavoirs à Bardenat et au Clauzel.



La croix en bois du Vignal installée ne faisant pas l'unanimité, un moulage des restes de l'ancienne croix est envisagé pour reproduction minérale. Toutefois, sa mise en oeuvre est délicate et onéreuse. Pierre Fermont étudie le projet.

L'équipe s'enthousiasme d'avoir de nouveaux compagnons, aussi rejoignez-nous en 2018 !

Remerciements à : Ludovic Venancie, Jean-Louis Philip, Daniel Laleu, Florent Liraud, et tous ceux qui ont participé par leurs fournitures aux différents chantiers, aux chasseurs pour leur amical prêt de leur local pour nos repas, et à Maïté Eyroi pour la restauration des vierges.

Amicale laïque et comité des fêtes

Les membres de l'amicale laïque ont organisé des activités tout au long de l'année. En janvier cela a commencé pour les passionnés de cartes avec le traditionnel concours de belote. Les équipes se sont affrontées dans la bonne humeur pour remporter le tournoi. Il y a toujours un gagnant mais comme tout le monde est reparti avec un lot, pas de perdants pour cette soirée.

Le 10 mars, Huguette et Georges Labrousse ont organisé une soirée autour de l'école et du théâtre. Ils ont proposé de nombreux documents : photos, productions d'élèves...qui ont rappelé bien des souvenirs aux personnes présentes. Une soirée très conviviale où chacun a pu se rappeler quelques souvenirs d'enfance.

Devant un public captivé, la troupe de théâtre de Tamniès s'est produite en avril. Des histoires de femmes qui se rencontrent, se confient, s'évadent...le tout mis en scène par Michel Lassalvetat. Une représentation d'une nouvelle pièce de théâtre de cette troupe est prévue le samedi 3 mars.



Une partie de la troupe de Tamniès

La sortie organisée pour Voir le Boulazac Basket Dordogne BBD nous a permis de voir le match contre Nantes, future affiche de la finale d'accession à la pro A. Le BBD a maîtrisé cette rencontre ainsi que la finale. Cette année, nous vous proposons donc d'aller voir un match de pro A (1^{ère} division nationale) Il devrait s'agir du match contre Levallois d'un certain Boris Diaw en mars (match et date à confirmer)

Le feu de la Saint Jean réunit, au stade, autour d'un repas champêtre, les personnes qui viennent fêter le début de l'été. A la nuit tombée, les flammes sont montées hautes et droites vers le ciel, pas de chute du brasier cette année, mais quelques pas de danses pour finir la soirée.

La rando VTT organisée mi-juillet par Jean Michel Bouchat a rassemblé un nombre record de participants. Marcheurs ou Vététistes ont pu profiter des sentiers et chemins qui parcourent notre commune et même un peu plus, puisqu'ils sont passés près du château de Commarque. Quatre vététistes ont réussi à venir à bout de la montée impossible. Tout le monde peut participer, chacun à son rythme puisqu'il n'y a pas de courses et plusieurs distances sont proposées.



Le premier weekend d'août, la fête rythme la vie du village. Elle a débuté par la soirée musette le vendredi. Après le concours de pétanque du samedi après midi, vous étiez nombreux à venir déguster la paëlla et danser jusque tard dans la nuit. Le dimanche, le marché gourmand prend son essor et se développe chaque année un petit peu plus. En plus des traditionnels producteurs, vous avez aussi pu manger mexicain. Les jeux inter quartiers ont à nouveau été très disputés et tous les participants ont donné le meilleur d'eux même pour emporter la victoire. En 2018, il y aura du changement pour la fête du village. Trois groupes nouveaux pour les trois soirées et entraînez vous pour les jeux épreuves des jeux inter quartiers.



L'assemblée générale de l'amicale laïque s'est tenue en septembre, elle n'a pas permis de renouveler le bureau. C'est dommage car de nouvelles personnes pourraient proposer des activités nouvelles et différentes. Il a été décidé que l'organisation d'une activité serait gérée par une personne avec le soutien des membres de l'amicale.

Sylvia Lepsch a organisé le marché de Noël. Cette année plus de trente exposants sont venus. La salle des fêtes n'est plus assez grande pour les accueillir et il a fallu investir la cour de l'école ainsi que le préau. Un beau succès qui se confirme, année après année.



Les parents d'élèves et, en particulier, Caroline Arciszewski sont à remercier pour l'organisation sans faille du loto. Les bénéfices permettent de financer les transports lors des sorties pédagogiques des enfants de l'école.



A ce jour, personne ne s'est proposée pour l'organisation du concours de belote et on ne sait pas encore s'il aura lieu en 2018. N'hésitez pas à venir nous rejoindre pour faire vivre le village en proposant pourquoi pas de nouvelles animations.

Jean-Luc Astié

AGENDA 2018

Samedi 3 mars : Soirée Théâtre avec la troupe de Tamniès.

Lundi 5 mars : Conférence prévention santé sénior.

Jeudi 5 avril : Réunion association Parkinson.

Samedi 23 juin : Feu de la Saint Jean.

Dimanche 8 juillet : Course de côte.

Dimanche 22 juillet : Randonnée marche, VTT.

Vendredi 27 juillet : 21 h à l'église, concert Quator Simon.

Vendredi 3, samedi 4 et Dimanche 5 août : Fête du village.



Quator Simon

Gym pour tous



Bonjour les sportifs (et oui pas seulement sportives...) parmi nous, nous avons le grand plaisir de compter de temps en temps sur la présence d'un jeune homme bien motivé.

Cette saison est repartie avec une nouvelle animatrice, Laurence, les lundis de 19h30 à 20h30. Elle nous concocte des squats, des fentes, des crunchs, des gainages, des flexions, des rotations, des curls et bien d'autres choses...dans une ambiance du tonnerre et toujours avec le sourire.

Le jeudi, notre fidèle Amélie-Anne, nous propose du pilate pour apprendre à nous concentrer sur notre respiration, se rééquilibrer, avoir une certaine maîtrise et contrôle de soi-même sans effort ou mouvements incontrôlés, tout un programme pour améliorer notre posture et ceci toujours le jeudi de 20h à 21h avec en fin de séance 10 mn de relaxation, que du bonheur.

Les deux séances ont lieu dans la salle de convivialité. Pour toute information, Brigitte est à votre disposition tél.: 06 70 03 25 19 et pour toute inscription en cours d'année le tarif sera ajusté.

ENEZ VOUS FAIRE DU BIEN

Sylvie Jesinghaus



Course de Côte

Les 09 et 10 Juillet dernier, nous avons organisé la 22ème course de côte de MARQUAY.

Et oui 22 ans... Cette édition s'est très bien déroulée, les concurrents ont offert un magnifique spectacle aux spectateurs venus très nombreux ! Sous une belle météo, cette année encore, le record a été battu, il est désormais de 50"137.

Après trois ans d'absence, Julien DEVAUX a enfin retrouvé la route des sommets en s'imposant sans discussion possible. Pourtant des garçons comme PEREIRA, GALLO et CAMPI ont tout donné pour lui barrer la route. Il s'incline la tête haute et les armes à la main. DEGORTES décroche le groupe A en parvenant à passer sous la minute dans un ultime effort. Des locaux remportent leurs catégories comme BURGEVIN (groupe FC) ou BOYER (groupe F2000) RODRIGUES remporte le groupe N et LAMISCARRE le groupe GTTS.





Nous remercions tous les bénévoles, les cantonniers, les riverains, les partenaires, les commissaires, les officiels et toutes les personnes qui nous aident à l'organisation de cette épreuve mythique à MARQUAY.

Le bureau de la section "sport auto" du foyer laïque se réunira en début d'année pour la préparation de la 23ème édition prévu les 07 et 08 Juillet prochain.

Encore merci!

Florent LIRAUD et Gaëtan PARADE

INFO SICTOM : NOS DECHETS

En 2017, les habitants de Marquay ont produit davantage de déchets en sacs noirs (6.7% en plus) alors qu'une baisse est enregistrée pour l'ensemble du SICTOM Périgord Noir.

Chaque tonne a un impact sur la qualité du service et selon la nature de cette tonne, un impact sur la propreté des points de collecte, le coût du service.

1 Tonne de sacs noirs = 236 € (collecte et enfouissement)



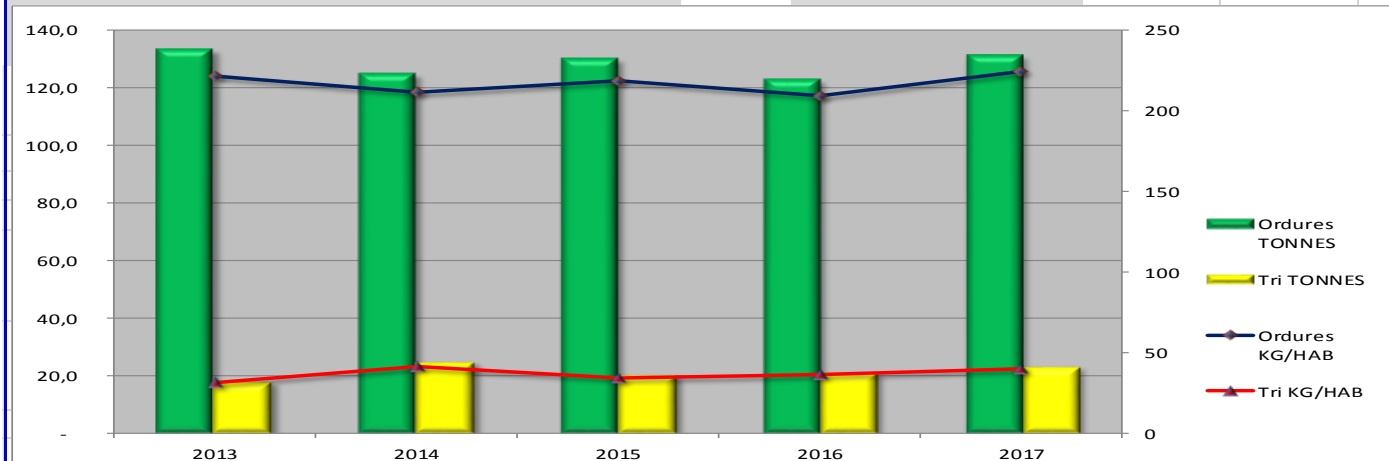
1 Tonne de sacs jaunes = 119 € (collecte, séparation des matières au centre de tri, recyclage)



1 Tonne d'indésirables dans les bacs jaunes = 364 € (collecte, mise de côté au centre de tri, transport au centre d'enfouissement, malus financier quand les indésirables représentent plus 15% du tonnage entrant au centre de tri)

MARQUAY					583 HABITANTS	
MARQUAY					SICTOM PN	
	Ordures		Tri		Ordures	TRI
	TONNES	KG/HAB	TONNES	KG/HAB	KG/HAB	KG/HAB
2013	133,1	221,5	17,7	30,9	387	34
2014	124,5	211,5	24,4	41,5	384	45
2015	129,8	218,5	20,1	33,8	381	47
2016	122,6	209,6	21,1	36,03	381,5	47,5
2017	130,8	224	22,9	40	380	49
	6,7	6,9	8,8	11,0	%	- 0,4
						3,2

ESTIMATIONS



Les coûts de collecte ne vont pas aller en baissant dans le futur car la Loi de Transition Energétique, pour obliger de trier et valoriser tout ce qui peut l'être, augmentera la Taxe Générale sur les Activités Polluantes. Cette dernière passera de 15 € la tonne enfouie en 2017 à 100 € la tonne enfouie en 2025.

Ainsi les collectivités seront contraintes de mettre en place des systèmes de collecte automatisés en peu de points, avec reconnaissance des apports de chaque foyer (badge par exemple) pour facturer directement. Celui qui amènera trop et trop souvent paiera cher. La gestion des déchets est l'affaire de tous : Producteurs (habitants, artisans, commerçants, services municipaux) ; Gestionnaires (SICTOM du Périgord Noir, Communautés de communes, Départements) et Législateur (Etat).

C'est le moment de prendre le bon réflexe de trier :

Les emballages (en plastiques, en carton et en métal) dans le sac et bac jaune ;

Le verre (bouteille, pots et bocaux) dans les bornes à verre ;

Le papier (journaux, magazines, livres et lettres) dans la borne à papier ;

Les matières organiques (restes alimentaires, feuilles et pelouses) au compost ;

Les encombrants, produits dangereux en déchèteries

Le don pour tout ce qui est en bon état et peut être utile

Et en dernier, quand plus aucun autre geste n'est possible, la mise en sac noir **des indésirables**.



Un doute, une question, besoin d'informations : www.sictom-perigord-noir.com

Bruler les Végétaux sur Marquay

Du 1^{er} Mars au 30 Septembre : Il est **strictement interdit de brûler** quoi que ce soit sous peine d'une très forte amende (jusqu'à 450 €).

Du 1^{er} Octobre à Fin Février : Le brûlage de végétaux issus des obligations légales de débroussaillage ou issus de travaux d'entretien (taille, tonte, ...), **sont Soumis à Déclaration** (en Mairie au moins 3 jours avant la date prévue)

Attention, pour les Professionnels, l'interdiction de brûler s'applique toute l'année. Il n'y a pas de dérogation.

Les Règles de sécurité à appliquer pour les brûlages :

- Le brûlage ne peut s'appliquer qu'entre 10h et 16h du 1^{er} octobre à la fin Février
- Le brûlage en tas ou aux cordons doit s'effectuer sur une zone dégagée de tout végétal et accessible à un camion incendie
- Le brûlage ne peut se faire que si le vent est inférieur à 20 km/heure
- Toute personne intervenant lors d'un incendie de végétaux doit rester présente jusqu'à l'extinction complète du feu.

Les Règles de sécurité à appliquer pour les écobuages :

- Bien délimiter la zone à traiter par un labour ou un disquage périmétral sur une largeur de 5 mètres permettant l'enfouissement des végétaux et la mise à nue des terres.
- Pour les surfaces supérieures à 5 ha, labour ou disquage de cloisonnement délimitant des espaces de 5 ha maximum séparées de bandes de terres nues d'au moins 10 mètres de large
- Mise à feu d'un seul côté à contre vent en s'appuyant sur la limite de la zone à incinérer.
- Le brûlage des pailles et des résidus de culture est interdit aux agriculteurs qui demandent à percevoir des aides de soutien direct de la Politique Agricole Commune.

Solution aux grandes tailles : L'apport en déchèteries ou le broyat à utiliser en paillis

REMERCIEMENTS

Les points de collecte de déchets retiennent toute l'attention de la municipalité sur les points suivants :

- Sécurisation des accès aux véhicules des particuliers
- Aires de manœuvre suffisantes
- Propreté du site et limitation des nuisances.
- Conformité de l'accessibilité aux camions de collecte

Dans ce cadre, l'aménagement du site de La Carrière s'est révélé prioritaire. Il fallait pour cela disposer d'un espace suffisant.

C'est aujourd'hui possible grâce à la générosité de Mme **Puidebois** qui a cédé à titre gracieux une parcelle de plus de 1000 m2 .

Le Maire et le Conseil Municipal remercient chaleureusement madame **Puidebois** pour l'aide précieuse apportée à la commune.

CEREMONIE 11 NOVEMBRE





Le mot des gendarmes

Sachez que dans la plupart des cas, les vols et les cambriolages sont dus à des oublis, des imprudences ou des excès de confiance, donc :

- Ne pas laisser les clés de véhicule sur le contact même pour de brefs moments.
- Fermer à clé les habitations, les ateliers et les dépendances lorsque vous êtes amenés à vous absenter de votre domicile même pour temps limité.
- Ne pas communiquer d'informations personnels sur les réseaux sociaux (lieux de vacances...) - Ne pas laisser de message sur votre répondeur laissant deviner votre absence prolongée.
- Prévenir vos proches voisins de votre absence, demander qu'ils vous ouvrent les volets régulièrement, et faire enlever votre courrier de la boîte aux lettres.
- Déposer les objets de valeurs en lieu sûr (Penser à noter leurs caractéristiques et à les photographier) - Protéger votre habitation (clôture, éclairage par détection, protection par alarme avec alerte sur portable ou via une télésurveillance, et protection par système de vidéo surveillance...).

Pour les commerces les dispositifs suivants sont préconisés pour renforcer la sécurité et éviter ou ralentir l'intrusion.

- protections mécaniques de type rideau métallique
- pose de vitrages résistants aux chocs importants
- installation de caméras et ou protections électroniques « détection intrusions » avec éclairage - clôturer si les lieux sont isolés

Signaler à la Gendarmerie tout comportement suspect ou comportement ambigu « démarchages de faux artisans, faux sourds et muets, faux agents EDF ou administratifs » Noter ou prendre en photo les plaques d'immatriculation.

LE SAVIEZ VOUS

-OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES – Pour bénéficier de la surveillance de votre résidence en votre absence, merci de remplir le formulaire en ligne <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R41033>, de l'imprimer et de vous rendre, muni de celui-ci, auprès de votre brigade de gendarmerie.

-POUR LES COMMERÇANTS : une demande auprès du correspondant sûreté de la brigade de Sarlat peut être effectuée via notre adresse mail pour organiser une rencontre sur site, afin de vous conseiller.

C'est par l'échange régulier d'informations que nous parviendrons, gendarmes et population, à lutter efficacement contre la délinquance.

La communauté de brigades de SARLAT–LA–CANEDA, c'est :

la brigade de SARLAT LA CANEDA - **05-53-31-71-10**

ouverte tous les jours de l'année de 08 à 12 heures et de 14 à 19 heures Dimanche et jours fériés de 09 à 12 heures et de 15 à 18 heures. **cob.sarlat-la-caneda@gendarmerie.interieur.gouv.fr**

la brigade de SALIGNAC-EYVIGUES - **05.53.28.66.85**
ouverture : le lundi, mercredi et samedi de 14 à 18 heures

La brigade de CARLUX - **05.53.28.66.80**
ouverture : le mardi de 14 à 18 heures et le samedi de 08 à 12 heures

En cas d'urgence composer le 17 pour entrer en communication avec un opérateur de la Gendarmerie.

Lutte contre l'Ambroisie à feuilles d'armoise en Nouvelle Aquitaine

L'Ambroisie à feuilles d'armoise est une plante exotique envahissante originaire d'Amérique du Nord introduite en France en 1863 suite à un mélange accidentel avec des graines de trèfles. Elle est présente dans tous les départements de la Nouvelle Aquitaine en particulier en Deux Sèvres, en Charente, en Dordogne et en Lot-et-Garonne avec un front de colonisation partant du Nord vers le Sud.

Comment la reconnaître ?

Cette herbacée présente un port buissonnant, dressé, pouvant atteindre 2 m de haut. Les feuilles (a) sont profondément découpées, vertes de chaque côté. Elles sont insérées par deux au même niveau et en face à face à la base de la tige. En remontant le long de la tige, elles s'insèrent à des niveaux différents. La tige (b) est velue, striée, verte à rougeâtre à partir de juillet et ramifiée. Les fleurs mâles (c) jaunes/vertes, sont disposées en grappe à l'extrémité de la tige, au-dessus des fleurs femelles plus discrètes. La germination intervient à partir d'avril. Elle est observable sous la forme de plantule (d) composée de deux feuilles embryonnaires appelées les « cotylédons », vertes en forme de cuillère, presque rondes et de deux vraies feuilles typiques découpées en 3 à 6 divisions : les folioles.



Sources images : (a), (c), (d) www.ambrosie.info.fr; (b) CBNSA

Pourquoi lutter contre cette espèce ?

• Impact sanitaire

Le pollen de l'Ambroisie est très allergisant, 5 grains de pollen par mètre cube d'air suffisent pour entraîner une réaction allergique chez des personnes sensibilisées. Ces pollens sont produits de la mi-août jusqu'à fin octobre avec un pic en septembre. Une exposition répétée provoque l'apparition des symptômes : rhinite, conjonctivite, trachéite, urticaire, eczéma et dans 50% des cas, apparition ou aggravation de l'asthme.

• Impact économique

Les coûts de santé imputables à l'allergie aux pollens d'ambrosie représentent des sommes importantes. De plus, l'Ambrosie est une adventice, qui de par son cycle de vie, concurrence les cultures de printemps. La culture du tournesol, de la même famille botanique, est la plus touchée. Il en résulte une diminution des rendements et de la qualité des cultures ainsi qu'une contamination des lots de semences.

• Impact environnemental

L'Ambrosie est une espèce pionnière, résistante à la sécheresse, qui se développe sur les surfaces mises à nu, perturbées (le plus souvent par les activités humaines), peu importe la nature du sol. Elle prolifère grâce aux milliers de graines qu'elle produit. Celles-ci peuvent se conserver 10 à 40 ans dans le sol. Peu compétitive, l'Ambrosie va surtout empêcher le développement de végétaux ayant un cycle biologique synchrone avec le sien comme certaines espèces cultivées. Elle se trouve dans ou à proximité des cultures, des friches, des chantiers, en bord des chemins, des axes routiers et ferroviaires et plus rarement sur les berges des cours d'eau.

Comment agir ?

Les actions de gestion de l'Ambrosie à mettre en place dépendent de la période d'intervention, du type de milieu, de la superficie de la zone envahie, des contraintes financières, réglementaires, humaines et matérielles.

• Les actions préventives

- Couvrir les sols nus ou perturbés par un couvert végétal, du paillis, des aménagements paysagers, un géotextile....
- Eviter d'importer et d'exporter de la terre provenant de sites contaminés.
- Utiliser des graines pour les oiseaux, pour les jachères fleuries ou pour les cultures seulement si leur origine est tracée.
- Tenir compte du cycle de l'Ambrosie dans le calendrier des travaux publics, de construction de bâtiments, agricoles, forestiers, etc., afin d'éviter les sols nus ou non couverts au printemps.

- **Les actions curatives**

- L'arrachage manuel de la plante entière, racines comprises, est préconisé pour de petites surfaces infestées avant la floraison (soit avant mi-juillet). L'arrachage manuel après floraison est déconseillé à cause des risques d'allergie. De plus, l'apparition du pollen rend plus compliqué l'arrachage puisqu'il impose le port d'un masque en plus des gants. Cette méthode reste la plus efficace.

- La fauche ou la tonte sont des techniques rapides, intéressantes pour de grandes surfaces ou pour des linéaires. Si la population d'Ambroisie est majoritaire, une coupe à 2 à 5 cm sera réalisée. Dans le cas contraire, une coupe à 10 cm favorisera la concurrence des autres espèces présentes. Une première coupe est recommandée a minima avant la floraison des fleurs mâles et les émissions de pollen soit avant la mi-août. Si nécessaire, effectuer une seconde coupe au plus tard la première semaine de septembre avant la grenaison.

- L'utilisation de désherbants chimiques est à éviter. Ils détruisent le couvert végétal favorisant ainsi la croissance de l'Ambroisie. Ils sont une source de pollution et peuvent avoir un impact sur la santé. La répétition des traitements peut entraîner des résistances de l'Ambroisie aux herbicides les rendant inefficaces. Elle va s'adapter en modifiant son patrimoine génétique pour pouvoir les tolérer.

- **Les précautions générales**

- Les personnes dont l'allergie à l'Ambroisie est avérée ne doivent pas participer aux actions de gestion.

- Protégez-vous en portant au minimum des gants lors de l'arrachage.

- Nettoyer les vêtements, les chaussures, le matériel et les engins utilisés à la fin de chaque opération de gestion.

- Jusqu'à mi-juillet, les déchets d'arrachage peuvent être compostés en l'absence de pollens et de semences (<http://www.ambroisie.info/pages/detruire.htm>). Un apport en déchetterie ou le dépôt sur place sont également envisageables. L'incinération n'est autorisée que dans les départements ayant un arrêté préfectoral relatif à la lutte contre l'Ambroisie. A ce jour, l'ancienne Aquitaine n'est pas concernée par un arrêté préfectoral.

- Au-delà de la mi-août, les interventions sont déconseillées car elles favoriseraient la dispersion du pollen et des graines.

Pour plus de renseignements ou pour faire un signalement :

Gaëlle GUYOT- FREDON Aquitaine
62 Rue Victor Hugo - 33140 Villenave d'Ornon
Mob: 07-81-61-79-99 | Tel: 09-67-01-58-68
Email : zna@fredon-aquitaine.org





GYM PREVENTION SANTE

A partir du

Mardi 30 janvier 2018 de **15h15 à 16h45**

Salle des Fêtes de Marquay

25 séances entièrement GRATUITES

Tous les Mardi

- **Gym séniors** (55 ans et +)
- **Form' Equilibre**
- **Gym Prévention Santé** (souplesse articulaire, renforcement musculaire, coordination, cardio-respiratoire, relaxation)

Contact : BURC Emilie – Animatrice : 06 99 63 00 27

DE SOUSA Morgan – Responsable : 06 46 69 68 34

Nos joies, nos peines

Naissances

Maëva FAUCONNIER, née le 01/07/2017, " Le Brusquand"
Owen Victor Louis JEZ, né le 07/08/2017, " Les Granges"
Chloé LARNAUDIE LAVAL, née le 30/08/2017, " Lespeysse"

Toutes nos félicitations

Mariages

Gaylor LASA ZINGUI et Morgane Dominique Aline GUIMBAULT, le 15/07/2017

Tous nos meilleurs vœux de bonheur aux époux

Décès

Raymonde Simone PRÉVOST veuve PITOËFF, décédée le 12/02/2017, " La Faurie Basse"
Madeleine LAJAT veuve BLANCHARD, décédée le 14/06/2017, " Le Bourg"
Jean Jacques BOISSET, décédé le 09/09/2017, " La Bouyerie"
Paul TASSAIN, décédé le 27/09/2017, " Tailleferie"
Paulette Jeanne MANIÈRE veuve FERRAGNE, décédée le 17/10/2017, " Callabout"
Denise TABANOU veuve ROULLAND, décédée le 16/11/2017, "Le Pech"

Toutes nos condoléances aux familles

Services publics municipaux

Mairie et Agence Postale Communale

Téléphone : 05.53.29.67.39

Fax : 05.53.29.13.86

@ : mairie-de-marquay@wanadoo.fr

Jours et heures d'ouverture

Du lundi au vendredi de 7h45 à 12h

En cas d'urgence, vous pouvez joindre :

Mr le Maire au 06.83.59.33.88

ou

Mr le 1er Adjoint au 07.89.43.86.04

Bibliothèque

Mmes Delibie, Veyseyre et Bébin

Bénévoles

Vous accueillent

Tous les vendredi

De 16h à 17h30

@ : bibliothequemarquay@orange.fr

Téléphone : 05.53.31.96.37

Location salle des fêtes

Salle : 150€

Vaisselle : 30€

Caution : 300€

Caution ménage : 50€

Location chapiteaux

3 petits de 3x6m : 40€ la journée

2 grands de 5x8m : 80€ la journée

Caution : 500€

Garderie périscolaire



Tous les jours d'école

Le matin de 7h30 à 8h15

Le soir de 16h45 à 18h30

Le mercredi de 12h à 12h30

Tél : 05.53.29.67.17